ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities.*

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/62-2000
ISBN 0-660-61379-4

101-03817/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the
period ending
March 31, 2000

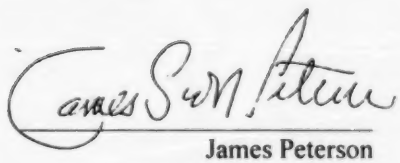

James Peterson
The Secretary of State
(International Financial Institutions)

Table of Contents

Minister's Message 1

Section I: Chart of Key Results Commitments 2

Section II: Departmental Overview 3
- Mandate 3
- Mission Statement and Objectives 4
- Operating Environment and Challenges 5

Section III: Plans, Priorities and Strategies 6
- Summary of Objectives 6
- Significant Initiatives Regarding Legislation and Regulations 6
  - New Legislation
  - Demutualization
  - Assessments Levied on Financial Institutions
  - Northumberland General Insurance Company Regulations
- Details by Program and Business Lines 8
- Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans 8
  - Strategic Objectives
  - External Factors Influencing the Business Line
  - Key Initiatives
  - Strategic Objective 1: Safeguard from Undue Loss
  - Strategic Objective 2: Public Confidence
  - Strategic Objective 3: Quality
  - Strategic Objective 4: Cost Effectiveness
  - Strategic Objective 5: Competition
- Provision of Actuarial and the Services to the Government of Canada 18
  - Objective
  - External Factors Influencing the Business Line
  - Key Plans & Strategies

Section IV: Consolidated Reporting 19
- Financial Tables 1 through 15

Section V: Other Information 25

Minister's Message

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) exists primarily to safeguard policyholders, depositors and private plan members from undue loss. It advances and administers a regulatory framework that contributes to public confidence without unduly restricting the competitiveness of the regulated entities. A secondary function is to provide actuarial and other services to the Government of Canada.

In addition to its regulatory work, OSFI must formulate supervisory strategies to respond to key risk factors and identify and assess the emerging risks created by changing technological and market conditions. Looking ahead, OSFI's prudential mandate will become ever more demanding, with recent or pending changes to the scope of its role. There are likely to include a number of new institutions, some of which may be riskier than those the Office has worked with in recent years, and financial holding company structures which will be more difficult to regulate and supervise.

OSFI also provides actuarial and other services to the Government of Canada; this activity is unrelated, however, to its supervisory mandate. In order to carry out this responsibility effectively, a separate organization unit, the Office of Chief Actuary (OCA), has been created. A Consultation Committee, made up of clients of the OCA and chaired by the Superintendent, oversees its administration.

Since OSFI's regulatory and supervisory activities are entirely funded by assessments and fees collected from financial institutions and pension plans, any cost increase for these activities would not be borne by the taxpayers. However, OSFI is mindful of the financial burden on the regulated entities and is committed to full and open dialogue with its stakeholders on the costs and benefits of its work.

Section I: Chart of Results for Key Commitments

The Office of the Superintendent of Financial Institutions		
To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	**Achievement reported:**
Sound and responsive regulation and supervision of federally regulated financial institutions and pension plans	• **Safeguard from undue loss** Identify institution-specific risks and intervene in a timely manner so as to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members • **Public Confidence** Contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system, including the evaluation of system-wide risks and the promotion of sound business and financial practices • **Quality** Improve the knowledge and skills of OSFI employees and the quality of processes and systems to meet the challenges of a rapidly changing environment • **Cost Effectiveness** Maintain full and open dialogue with stakeholders on the costs and benefits of work undertaken • **Competition** Fulfil OSFI's regulatory mandate having due regard to the need to allow institutions to compete effectively	Section III
Actuarial services	• Services are provided to Parliament and other federal programs and pension funds in a professional, cost-effective and timely manner	Section III

Section II: Departmental Overview

Mandate

OSFI derives its mandate from the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. It is responsible for regulating and supervising all federally registered banks, insurance, trust and loan companies, cooperative credit associations and fraternal benefit societies. OSFI also monitors federally regulated pension plans and provides actuarial advice to the Government of Canada. In addition, OSFI administers the following:

- *Bank Act;*
- *Insurance Companies Act;*
- *Trust and Loan Companies Act;*
- *Cooperative Credit Associations Act; and*
- *Pension Benefits Standards Act, 1985.*

The Office also has duties imposed by portions of the

- *Public Pensions Reporting Act; and*

  Canada Pension Plan.

Mission Statement

Mission

To better focus on its legislated mandate and to provide a framework for accountability, OSFI has developed the following mission statement:

Our mission is to safeguard policyholders, depositors and pension plan members from undue loss. We advance and administer a framework that contributes to public confidence in a competitive financial system. We also provide actuarial services and advice to the Government of Canada.

We are committed to providing a professional, high-quality and cost-effective service.

Objectives

Five strategic objectives flow from the mission statement. These five objectives form the basis of the accountability framework against which OSFI will assess progress in carrying out its mandate.

Safeguarding from Undue Loss

We identify institution-specific risks and trends and intervene in a timely manner so as to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members.

Public Confidence

We contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system. We evaluate system-wide risks and promote the adoption of sound business and financial practices.

Quality

We continually improve the knowledge and skills of our people and the quality of our processes and systems to meet the challenges of a rapidly changing environment.

Cost-Effectiveness

We maintain a full and open dialogue with our stakeholders on the costs and benefits of our work.

Competition

We fulfil our regulatory mandate having due regard for the need to allow institutions to compete effectively.

Operating Environment and Challenges

There were no fundamental changes to OSFI's mandate or its reliance-based supervisory approach.

However, in June 1999, the government released its policy paper, *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*, which was followed by the introduction of legislation (Bill C-38) on June 13, 2000. The legislation includes changes to OSFI's mandate which would strengthen the emphasis on facilitating competition. The need to provide input to the government as it passes the Bill has immediate resource implications for OSFI, and longer-term resource and supervision implications depending on the outcome of the Bill. OSFI's resource planning is based on the assumption that the Bill will pass.

Another key assumption is that there will be no major economic downturn that will significantly affect Canadian financial institutions. However, despite the fact the North American economy ended on a strong note, negative economic development in Asia, Russia and Latin America in recent years showed that economic risks may still be on the downside. OSFI is planning for a higher level of risk and more supervisory interventions, and will seek the flexibility to make further adjustments if necessary.

The financial sector is rapidly changing and as a result will continually pose challenges with new products and new structures. To meet these challenges OSFI needs to be able to recruit, develop and retain high quality staff with unique skill sets, and to maintain employee morale and motivation at a high level.

Some of the changes in the financial sector, including mergers, acquisitions, demutualizations and growing market pressures and competition from foreign and unregulated institutions, are affecting OSFI's relationship with financial institutions and could, over time, weaken OSFI's regulatory and supervisory activities. OSFI will need to become more forceful and directive where necessary, while continuing the existing atmosphere of co-operation.

At the same time OSFI must respond to the expectations of many different stakeholders both domestic and foreign. Financial institutions operate in a global market and OSFI must continue to support the major international supervisory bodies.

Section III: Plans, Priorities and Strategies

(A) Summary of Objectives

- Safeguarding depositors, policyholders, and pension plan members from undue loss caused by failure of financial institutions or private pension plans
- Provision of regulatory and supervisory services for financial institutions and private pension plans that are cost effective and do not unduly impede the competitiveness of regulated industries
- Provision of actuarial services regarding public pension plans that contribute towards maintaining the solvency and cost effectiveness of these plans

(B) Significant Initiatives Regarding Legislation and Regulations

New Legislation

In early 1999, Bill C-67 was passed introducing the new branching regime intended to reduce costs and regulatory burden for foreign banks choosing to operate in Canada on a branch basis, thus enhancing opportunities for increased competition and choice for Canadians.

New penalties regulations will enable OSFI to prescribe penalties on institutions for late or erroneous filings.

On June 13, 2000, the Government of Canada introduced legislation reforming the policy framework for the financial services sector. This legislation follows the government's June 1999 policy paper, *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*.

Among other matters, the legislation provides greater structural flexibility for federally regulated financial institutions through the introduction of an expanded permitted investment regime and a regulated holding company option for large banks and large demutualized insurance companies. In addition, it lowers the entry requirements for new financial institutions, removes some of the barriers to closely held ownership of small banks, and allows larger share participations in large banks, which increases the scope for strategic alliances.

The legislation also provides OSFI with more powers that will enhance its ability to deal with problem situations.

Demutualization

In March 1999, the Government of Canada passed legislation and made regulations allowing

Canada's large mutual life insurance companies to convert into companies with publicly traded common stock – a process called demutualization. In the conversion to a stock company, eligible policyholders in the mutual companies could either become shareholders or elect a cash payment in lieu of shares.

The four largest mutual insurance companies converted to stock companies in 1999 and early 2000. OSFI played an active role to help ensure policyholders were protected during this process. Specifically, OSFI worked with the relevant companies to ensure policyholder information was prepared in a plain-language format and approved the material that was sent to policyholders to help them form a reasoned judgement on demutualization. OSFI also required the companies to provide expert opinions on the value of the company and whether the method of allocating that value to policyholders was fair and equitable.

Finally, OSFI established a toll-free telephone information service to assist in responding to policyholder questions on demutualization. During the fiscal year, a total of 8,368 consumer enquiries were received by OSFI regarding demutualization.

Assessments Levied on Financial Institutions: User Fees and Changes to Assessment Methodology

Following extensive consultation with financial institutions and their industry associates, OSFI introduced a program of charging individual financial institutions for selected services. In Phase One of this program, which went into effect on January 1st, 1999, OSFI began charging fees for certain corporate approvals.

OSFI commenced Phase Two of its user pay program in 1999. During this phase, OSFI is evaluating the fairness of its current methodology for assessing costs to financial institutions and is considering the introduction of assessment surcharges to recover directly from problem institutions additional costs associated with enhanced supervision. OSFI is also currently evaluating penalty fees for late or erroneous filings of financial and non-financial returns.

In the summer of 1999, OSFI established an Industry Advisory Committee, composed primarily of representatives of the industry associations. The committee was established to provide an effective vehicle for the associations and their members to offer constructive comments and suggestions on the various issues being dealt with in Phase Two. The goal is to implement any changes to the current assessment methodology commencing on April 1st, 2001.

In April 2000, OSFI added user fees for selected new activities and increased certain Phase One user fees. These user fees also cover charges paid to the Chief Actuary for actuarial services.

Northumberland General Insurance Company Regulations

The new Insurance Company Assessed Expenses Recovery Regulations permitting OSFI to issue refund cheques to insurance companies that contributed towards the liquidation expenses for Northumberland General Insurance Company came into force on April 15, 1999. The refund cheques were distributed to the contributing companies by September 1, 1999.

(C) Details by Program and Business Lines

OSFI has one program and two business lines. They are (1) Regulation and Supervision of financial institutions and private pension plans, and (2) Provision of actuarial and other services to the government of Canada.

C-1: Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans

Strategic Objectives

Five objectives flow from the mission statement. These five objectives form the basis of the accountability framework against which OSFI assesses progress in carrying out its mandate. These include:

- Safeguarding from Undue Loss
- Public Confidence
- Quality
- Cost-Effectiveness
- Competition

See "Mission Statement" for more details

External factors Influencing the Business Line

See "Operating Environment and Challenges" in Section II.

Key Initiatives

In order to be successful in meeting its planned future, OSFI has undertaken several key initiatives. These are listed below under their respective Strategic Objective.

Strategic Objective 1: Safeguard from undue loss

New Supervisory Framework

During the year, OSFI continued to implement its revised supervisory methodology, with full implementation occurring in stages as OSFI personnel gain experience with the new approach.

The Supervisory Framework, which provides an outline of OSFI's revised supervisory methodology, was distributed to relevant financial institutions in August 1999, for information and to invite comments. In addition, meetings were held with various industry groups to discuss the Framework and respond to questions on the revised methodology and its impact on OSFI and on institutions.

An important feature of the Framework will be increased transparency through supervisory ratings. Once evaluation criteria and definitions have been developed in consultation with the industry, individual institutions will be provided with their composite ratings and ratings for each of the applicable risk management control functions.

Performance Measures – Undue Loss

One of OSFI's strategic objectives is to minimize undue losses to depositors, policyholders and pension plan members. Key OSFI activities that help achieve this goal are its contributions to the development of legislation that establishes a prudential framework, and the setting of rules, policies and guidelines related to such matters as required capital and risk management. However, OSFI's Supervisory Program is the main activity directly related to achieving this objective.

Realizing that no single measure can yield clear and definitive results, OSFI has developed a number of performance indicators related to minimizing undue loss. Most of these indicators are influenced by more than just OSFI's actions. For example, there has been no failure of a federal deposit-taking institution or an insurer since 1996. This situation may be partly attributable to the overall quality of management of Canadian financial institutions and to OSFI's activities, however it no doubt also reflects the lengthy period of good economic and financial conditions.

OSFI could try to design a system that is virtually failure-proof, but such a system would not offer Canadians the full benefits of a competitive and efficient financial sector. In fact, OSFI's legislated mandate makes it clear that failures are not evidence of poor performance on OSFI's part. OSFI's mandate states, in part: "Notwithstanding that the regulation and supervision of financial institutions can reduce the risk that financial institutions will fail, financial institutions carry on business in a competitive environment that necessitates the management of risk and financial institutions can experience financial difficulties that can

lead to their failure."

OSFI classifies institutions by various stages of intervention and uses several indicators to help track its own performance. OSFI completes a self-assessment of the effectiveness of its intervention activity for each staged institution or pension plan. Aggregate patterns in the results of this self-assessment are considered at regular intervals as part of management's review and issues arising therefrom are dealt with. OSFI has also stepped up the analysis of its activities to identify patterns that cut across institutions in intervention categories.

OSFI's performance indicators are being expanded to monitor the time financial institutions spend in stages and OSFI is examining "triggers" to help identify cases that need more active intervention.

The usefulness of these indicators and processes will be enhanced in the near future as OSFI's Quality Assurance Program comes into operation. In addition, OSFI's new advisory board will review performance indicators and help enhance OSFI's accountability.

The checks and balances in the current federal regulatory system also enhance OSFI's accountability. In particular, OSFI regularly discusses actual or potential problems involving member institutions with Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) and the Canadian Life and Health Insurance Compensation Corporation (CompCorp), which fulfil independent risk assessment roles. These discussions help to identify issues and ensure that our actions are coordinated and appropriate. In some cases, OSFI and these organizations prepare joint responses to identified problems.

Future steps in the development of performance indicators include expanding the intervention self-assessment to include all institutions, not just staged companies. As well, the effectiveness of OSFI's performance indicators will be tested by comparing them with other internal and external ratings of institutions, and assessing results with improved OSFI data on time spent supervising various institutions.

MCCSR Guideline Review for Life Insurance Companies

In 1999, in collaboration with the Canadian Life and Health Insurance Association (CLHIA), OSFI undertook a review of the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) Guideline. As a result of this process, OSFI issued a discussion paper in January 2000 on capital adequacy requirements for life insurance companies.

The discussion paper concluded that fundamental changes to capital adequacy requirements for life insurance companies are not necessary at this time and that the existing formula provides the flexibility required to address emerging issues. However, the review highlighted a number of priority issues to be addressed and work is underway to develop appropriate requirements for those risks. OSFI also advised the industry that a capital requirement for segregated fund guarantees will be finalized for application at the end

of 2000.

Minimum Capital Test for P&C Insurers

Under the aegis of the Canadian Council of Insurance Regulators (CCIR), OSFI worked with supervisors in Alberta, Ontario and Quebec during the year to develop a harmonized, risk-based capital adequacy test for Canadian property and casualty insurers. The proposed Minimum Capital Test (MCT) will replace the four separate solvency tests that currently exist under federal and provincial legislation, and is scheduled to take effect by year-end 2001.

This proposal was issued to the industry for comment on February 28, 2000. The industry will have further opportunities to comment following the collection of data on a trial basis for both the 1999 and 2000 year-ends. The CCIR Task Force will review the comments received and the data, and intends to issue a final guideline before the end of 2001.

Strategic Objective 2: Public Confidence

International Activities

OSFI is an active member of the Basel Committee on Banking Supervision, which for a number of years has been the acknowledged standard-setter for international banking supervision. The Basel Committee's current focus is on improving the 1988 Basel Capital Accord. The Capital Accord is an international minimum standard agreed to by G-10 bank supervisors and implemented in most countries around the world. OSFI is a member of seven of the Committee's technical groups and task forces. Most of these working groups and task forces are developing the components of the new Capital Accord that the Committee expects to conclude over the next two years.

Throughout 1999-2000, OSFI also participated in International Association of Insurance Supervisors (IAIS) training seminars and committees. In particular, OSFI helped draft the paper on insurance for the Financial Stability Forum, and the methodology to accompany the insurance Core Principles. In December 1999, John Thompson, then a Deputy Superintendent of OSFI, retired from the position of IAIS Past-Chairman of the Executive Committee.

OSFI continued its participation in the Joint Forum, made up of bank, insurance and securities regulators from 13 countries, which has examined supervisory issues arising from the activities of financial conglomerates and released a number of papers setting out best practices and techniques.

In other activities, Superintendent John Palmer, along with representatives of the Department of Finance and the Bank of Canada, served on the Financial Stability Forum (FSF). The FSF was created by G-7 Finance Ministers in April 1999 to foster and coordinate international financial stability. Mr. Palmer also chaired an international working group created by the

FSF to study and make recommendations on the role of offshore financial centres in the context of international financial stability.

In May 1999, OSFI participated in the inaugural Integrated Supervisors Conference, hosted by the Australian Prudential Regulation Authority in Sydney. Integrated supervisors have responsibility for regulating more than one financial sector industry, including, at minimum, banks and insurance companies. OSFI hosted the second such conference in Toronto in May 2000. OSFI also continued to participate in the governance and program delivery activities of The Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision, which in 2000 added securities, insurance and conglomerate supervision to its portfolio of courses.

IMF Peer Review

In May 1999, the IMF, in conjunction with the World Bank, implemented a pilot Financial Sector Assessment Program (FSAP) designed to strengthen surveillance of IMF members' financial systems. Canada agreed to be the first major industrialized country to undergo such an assessment. A prominent feature of the FSAP was a peer review of Canada's observance and implementation of the Basel Core Principles, carried out by experienced bank supervisors from the Board of Governors of the Federal Reserve System (United States), the Central Bank of Brazil and the Deutsche Bundesbank (Germany). In support of the Minister, OSFI played a major role in developing the supervisory peer review concept and working with the IMF and World Bank to incorporate it into the FSAP process.

The IMF peer review of Canada concluded there is a high degree of compliance with applicable standards, which has contributed to Canada's stable financial system. The report noted minor deviations from the Basel principles. These were already being addressed in proposed legislative changes that were announced in June 1999 and subsequently introduced by the Government of Canada in June 2000.

As part of the IMF review, an assessment was conducted of OSFI's performance against a set of principles published in 1997 by the International Association of Insurance Supervisors (IAIS). The IAIS assessment methodology was still under development at that time and the IMF, for operational reasons, did not use peer review for this part of its work. However, the IMF report on OSFI noted that there was full or broad compliance with all IAIS principles.

In the context of the FSAP and, based on the self-assessments provided by Canadian authorities, the IMF produced the *Report on the Observance of Standards and Codes*, which reviews Canada's observance of international standards. This IMF report can be found on the IMF Web site at *www.imf.org/external/np/rosc/can/index.htm*.

Public Opinion Survey

An important element in tracking OSFI's performance and helping promote accountability is

the commissioning of independent surveys of selected external audiences to determine their views on OSFI's performance.

In 1997, OSFI commissioned a national public opinion poll of Canadian adults to determine their level of confidence in the safety of money placed with Canadian financial institutions. This survey will be conducted periodically and was performed for the second time in late 1999. Similar questions were asked during surveys conducted in 1986 and 1993.

In the 1999 survey, 84 per cent of respondents said they were confident about Canada's financial system. This figure is slightly below the 88 per cent reported in the 1997 survey, but the decline is not significant in statistical terms. Indeed, confidence remains at a high level and within the range observed by the polling agency in similar surveys dating back to the mid-1980s.

Other government agencies, in addition to OSFI, have the capacity to contribute to public confidence in Canada's financial system. Public confidence is also influenced by domestic and international factors beyond the direct control of government agencies. Although it is not possible to determine the specific contribution of government agencies to maintaining public confidence, recent events in other countries have demonstrated that such confidence likely suffers when regulatory agencies are not performing at a satisfactory level. OSFI will continue to monitor the levels of public confidence in the Canadian financial system to help assess how effective it is in achieving its objectives.

Effectiveness Survey

In 1998 OSFI commissioned a leading market research firm to conduct OSFI's first Effectiveness Survey. The survey consisted of interviews of senior executives in institutions regulated by OSFI and in professional firms that serve the financial sector to determine their views on OSFI's effectiveness. This survey, which will be conducted periodically, was performed a second time in the spring of 2000.

The 1998 survey found that OSFI's performance was well regarded by respondents. They viewed OSFI as a serious, consultative regulator that is perhaps the best in Canada. However, they expressed concern about OSFI's high staff turnover and its ability to adapt to the rapidly changing financial sector.

The 2000 survey indicates that OSFI's performance as a regulator is now even more highly regarded by respondents than in 1998. This is a good indication that the many organizational and procedural changes made over the last five years have been effective. These changes have also contributed to a significant reduction in employee turnover.

However, in the spring 2000 survey, executives expressed concerns similar to those noted in the 1998 survey. Although a significant number of respondents indicate they believe OSFI employees are knowledgeable about the areas for which they are responsible and that OSFI's risk-based examinations are effective, they continue to believe OSFI must improve its staff

training and its ability to hire, develop and retain qualified employees. Two-thirds of respondents also expressed concerns about OSFI's ability to keep pace with changes in the financial sector.

OSFI shares the concerns expressed by respondents to this survey and has addressed them through a number of initiatives. Two such activities are the creation of the Specialist Support Sector and improvements to OSFI's training programs. The eight divisions of the Specialist Support Sector (Accounting, Actuarial, Capital, Capital Markets, Compliance, Credit Risk, Financial Analysis and Data Management, and Financial Services Technology) provide specialized technical assistance to supervision teams and focus on the identification of emerging risks. OSFI's new and more comprehensive training programs provide in-depth training in supervisory areas where there has been significant change.

OSFI Advisory Board

For private-sector corporations, as well as financial regulatory agencies in many other jurisdictions, governance provided by a Board of Directors is a cornerstone of their accountability framework as it instills a heightened level of corporate discipline and rigour.

As a means of further enhancing its accountability, OSFI is establishing an Advisory Board that will provide counsel to the Superintendent on a wide range of issues related to OSFI's internal operations and overall areas of responsibilities.

During 1999-2000, OSFI laid the groundwork for the creation of an Advisory Board. Seven board members, representing a wide range of financial sector expertise and senior management and operational experience, were selected in mid-2000. The Superintendent will initially chair this advisory body and it is expected that the inaugural meeting of the Board will be held in October 2000.

The Board will not be privy to any institution-specific information and individual Board members will be subject to conflict of interest and confidentiality rules. The Board will not involve itself in financial sector policy issues and other matters that are ministerial responsibilities.

Although OSFI's Board will be advisory in nature, its scrutiny of OSFI's plans and priorities will help to ensure OSFI is well positioned to meet its mandate and strategic objectives.

The new Board will provide the Superintendent with a valuable industry perspective on the changing realities of the financial services sector. This input will be important in assisting OSFI to maintain its effectiveness and find the right balance in its supervisory policies between safety and soundness, on the one hand, and competitiveness and flexibility on the other.

Strategic Objective 3: Quality

Employee Survey

OSFI developed and completed its second employee survey this year to assess employee satisfaction. The specific objectives of the survey were to determine the "climate" of the organization, compare the findings with a similar 1997 survey to identify further areas where improvements could be made, and provide additional data to track human resource programs over the next year.

Responses this year were generally more positive than in 1997. Of the 22 comparable issues on which respondents were questioned, the responses to 19 were more positive and only one was more negative. The responses to the remaining issues did not change.

OSFI's strengths indicated by this year's survey included: permitting employees to take personal responsibility for training and career development; employee benefits; supervisory effectiveness; making it possible for employees to contribute to corporate objectives because of an understanding of OSFI's mission and values; the ability of employees to communicate in the official language of their choice; and general satisfaction.

In addition to comparing this year's results to those obtained in 1997, some survey items were also compared to an external Canadian database of representative private sector and public sector employers. Of the 32 survey items compared, OSFI employees rated six items significantly more positively than did Canadians in the general working population. Four survey items were more negative than in the general population and there were no significant differences between the remaining items.

Although OSFI demonstrated several areas of strength, the survey results indicated that the following issues remain a challenge for OSFI: performance pay; fair pay; performance management; leadership effectiveness; and effective staffing. A comprehensive plan, including the on-going use of an Employee Advisory Group, will be developed by OSFI's executive to make further progress on these important issues.

IM/IT Strategic Plan

During the year, OSFI continued to build the Information Management/Information Technology (IM/IT) environment called for in OSFI's Strategic Plan. The objective of this work is to put in place a set of integrated technologies, readily adaptable to the work processes and information needs of employees.

Ultimately, OSFI's IM/IT environment will feature a standard "tool set" on all desktop computers or notebooks, which will allow users to create, store, manipulate, search for, retrieve, distribute/share and re-use information seamlessly and productively wherever they are working. When advancements in firewall and other security mechanisms permit, this will be accomplished through the linkage of "OSFINet", OSFI's Intranet site, to the Internet.

Once in place, the new environment will facilitate electronic collection, distribution and sharing of information with all of OSFI's stakeholders. New technologies will be used to consolidate OSFI's information holdings into an integrated knowledge base, with tools that allow users to easily search, find, retrieve, manipulate and store data. OSFINet will be used as the standard or common window to access information in the knowledge base.

Strategic Objective 4: Cost Effectiveness

Cost-Benefit Analyses

Fundamental to the maintenance of a stable and competitive financial system is sound regulation. On a theoretical level, the optimal amount of regulation is straightforward. It is that level at which the costs of more regulation will exceed the benefits of the added regulation or, in other words, when added regulation is no longer cost-effective.

Unfortunately, there is no easy way to assign numerical values to the costs and benefits of regulation. Work is ongoing in many economies, most notably the United States and the United Kingdom, to measure the impact of regulation on the economy. In fact, recent legislation establishing the Financial Services Authority (FSA) in the United Kingdom requires the FSA to conduct cost-benefit analysis in discharging its functions. The FSA is required to publish an estimate of the costs and an analysis of the benefits of its proposals whenever their impact is likely to be more than a minimal increase in the costs of those affected.

OSFI recognizes that regulatory measures impose costs on the economy, costs which are incurred in anticipation of benefits to be generated by the regulatory measures. OSFI is committed to operating in a cost-effective way and intends to add cost-benefit analyses to its decision-making "toolkit."

Cost-benefit analysis is a well-established discipline of applied economics and has long been used by government agencies in Canada as an appraisal tool for policy evaluation. Use of cost-benefit analysis, even when numerical estimates cannot be made with precision, provides a valuable framework to identify, target and check the impacts of regulatory measures that OSFI proposes. It also provides a useful format to focus consultation with stakeholders and contributes to the accountability of OSFI.

OSFI is currently working with sister agencies in Australia and the United Kingdom to develop a practical approach to cost-benefit analysis in the financial services sector, and will involve stakeholders and other sister agencies in those efforts.

Streamlining:

OSFI worked closely with the Department of Finance on legislative changes to streamline

the approval process for many transactions currently requiring the approval of the Superintendent. The results of this work are contained in Bill C-38, introduced in the House of Commons on June 13, 2000, which sets out a deemed approval process.

Under the proposed deemed approval process, when institutions file an application with OSFI, the Superintendent will have a maximum 30-day period to raise concerns, seek further information or indicate that there will be a delay. If none of these actions is taken, the transaction will be deemed to have been approved. The Superintendent can also explicitly approve the transaction before the end of the 30-day period.

OSFI will publish information requirements for each approval under the Act to increase transparency and help ensure there are no delays due to inadequate information.

Processing applications against time frames is a significant step forward and will create the basis for measuring OSFI's performance in this area. Performance measures will be developed using data collected from a new system designed to track the status of applications, including any reasons for delay. For the first time, OSFI will be able to assess how efficiently it deals with applications and will have information that will form the basis for developing solutions to any problems in the application process.

Although legislative changes are required to implement the deemed approval concept fully, OSFI will be adjusting its internal procedures to reflect the 30-day time frames in advance of the passage of legislation.

Strategic Objective 5: Competition

OSFI completed initiatives started in 1998-99 that included: demutualization of four life insurance companies; development of the approval process for the new foreign branch banking regime; and approval of seven foreign banks. OSFI also assisted on introducing legislation intended to allow more compatible and greater structural flexibility in the Canadian financial services market place.

Refer to Section III (B), Significant Initiatives regarding Legislation and Regulations, for more detail.

C-2: Provision of Actuarial and Other Services to the Government of Canada

Objective

The objective is to provide actuarial and other services to the Government of Canada in a professional, efficient, cost effective and timely manner.

External Factors Influencing the Business Line

OSFI provides actuarial reports, advice and services on public pension plans such as the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security (OAS) as well as other plans for the Public Service, Members of Parliament, Canadian Forces. Annual contribution and taxes for these programs is about $43 billion and total liabilities amount to about one trillion dollars. The ageing of the Canadian population and fluctuation in disability claims will put increasing cost pressures on public pension plans. It is essential to provide the government with objective and accurate assessments of the plans' financial situation and the effect of any proposed changes so that the right decisions can be made.

Key Initiatives

Since the objective of this business line is significantly different than the objective of OSFI's primary business objectives, a separate organization structure is required to carry out this function effectively. The Office of the Chief Actuary (OCA) responsible for this business line has been structured as a distinct activity, still legally part of OSFI, but operationally separate from it. OCA has taken on its own separate identity and has its own Consultation Committee made up of senior representatives of the Department of Finance, the Treasury Board Secretariat and Human Resources and Development Canada, all "clients" of the OCA. The Superintendent of Financial Institutions chairs this committee. The function of the committee is to provide the Superintendent with advice on issues normally considered by a Board of Directors.

Results Achieved in 1999-2000

In April 1999, a panel of three experienced, independent actuaries completed a formal review of the Seventeenth Actuarial Report on the CPP. The OCA has since worked actively on each of several recommendations flowing from this review.

In March 2000, the OCA hosted "Demographic and Economic Perspectives of Canada, Years 2000-2050," the first seminar designed to broaden the OCA's sources of advice and opinions concerning the assumptions made in preparing the CPP report.

A policy for supplying actuarial information and services on the CPP was adopted in April 2000, which standardizes the practices and ensures transparency in their operation.

In February 2000, the OCA provided the Department of Finance with an actuarial cost certificate on the effects of Bill C-23, which amends the CPP to extend the definition of a common-law relationship to include same-sex couples.

Two actuarial reports were tabled in Parliament: the Fourth Actuarial Report on the Old Age Security in June 1999 and the actuarial report on the pension plan of the Members of Parliament in November 1999.

Section IV: Consolidated Reporting

Year 2000 Impact

Canadian federally regulated financial institutions experienced a smooth transition into the Year 2000. This resulted from co-ordinated efforts by governments and institutions to make operations Year 2000 compliant while developing appropriate contingencies. OSFI expects sustained positive operations and will continue to monitor the financial industry for any problems.

Internally, OSFI's transition to the new millennium was without incident.

During the year leading up to the new millennium, OSFI provided ongoing guidance to federally regulated financial institutions to help them become Year 2000 ready. This included setting Year 2000 milestones and continually monitoring the industry's progress through our examination and supervision process as well as surveys of over 500 regulated institutions.

During the rollover period, OSFI carried out its Year 2000 supervisory plan and contacted financial institutions in order to monitor the status of their operations and the financial markets. OSFI also kept in contact with other domestic and foreign regulators to co-ordinate activities.

Financial Performance

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

A. Authorities for 1999–00

Financial Requirements by Authority (thousand of dollars)

Vote	Program Name	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
40	Program Expenditures	1,653	1,660	1,597
	Total Department	**1,653**	**1,660**	**1,597**

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants & Contri-butions	Subtotal: Gross Voted Expendi-Tures	Statutory Grants And Contri-Butions	Total Gross Expendi-tures	Less: Revenue Credited to the Vote	Total Net Expendi-Tures
Supervision of Financial Institutions and private pension plans									
Planned Spending	372	47,783	*616*	-	48,399		48,399	48,399	-
(Total Authorities)	*372*	*47,783*	*616*	-	*48,399*	-	*48,399*	*48,399*	-
(Actuals)	**354**	**53,518**	**575**	-	**54,093**		**53,412**	**46,583**	**6,329**[1]
Actuarial and other services to the Government of Canada									
Planned Spending	18	1,638	*15*	-	1,653	-	1,653	-	1,653
(Total Authorities)	*18*	*1,645*	*15*	-	*1,660*	-	*1660*	-	*1,660*
(Actuals)	**17**	**1,582**	**15**	-	**1,597**	-	**2,778**	**1,180**	**1,597**
Total									
Planned Spending	390	49,421	631		50,052		50,052	48,399	1,653
(Total Authorities)	*390*	*49,428*	*631*		*50,059*	-	*50,059*	*48,399*	*1,660*
(Actuals)	**371**	**55,100**	**590**		**55,690**		**55,690**	**47,764**	**7,926**
Cost of Services Provided by Other Departments									
Planned Spending									93
(Total Authorities)									*93*
(Actuals)									**93**
Net Cost of the Program									
Planned Spending									1,746
(Total Authorities)									*1,753*
(Actuals)									**8,019**[1]

1 Due to timing differences on recovery of demutualization costs

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)					
	1997–98	1998–99	1999–00		
Business Lines	Actual	Actual	Planned Spending	Total Authorities[1]	Actual
Supervision of Financial Institutions and private pension plans	(805)	5,195	0	0	6,329
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,759	1,669	1,653	1,660	1,597
Total	**954**	**6,864**	**1,653**	**1,660**	**7,926**

Financial Table 4: Crosswalk Between Old Structure and New Structure

Not Required

Financial Table 5: Resource Requirements by Organization and Business Line

This table does not apply to OSFI.

Financial Table 6: Revenues Credited to the Vote

Revenues Credited to the Vote by Business Line (millions of dollars)					
	1997–98	1998–99	1999–00		
Business Lines	Actual	Actual	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Supervision of financial institutions and private pension plans	39,189	43,114	47,182	47,182	46,584
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,069	1,022	1,217	1,217	1,180
Total Revenues Credited to the Vote	40,258	44,136	48,399	48,399	47,764

Financial Table 7: Revenues Credited to the Consolidated Revenue Fund

Revenues Credited to the General Government Revenues by Business Line)					
	1997–98	1998–99	1999–00	1999–00	1999–00
Business Lines	Actual	Actual	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Supervision of financial institutions and private pension plans	-	-		-	-
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,000	-	-	-	-
Sub-total	**1,000**	-	-	-	-
Unplanned		-	-	-	-
Total Revenues Credited to the Vote	**1,000**	-	-	-	-

Financial Table 8: Statutory Payments

This table does not apply to OSFI.

Financial Table 9: Transfer Payments

Not Required.

Financial Table 10: Capital Spending by Business Line

Capital Spending by Business Line ($ thousands)					
Business Line	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-00	Total Authorities 1999-00	Actual 1999-00
Supervision of financial institutions and private pension plans	493	451	616	616	575
Actuarial and other Services to the Government of Canada	77	15	15	15	15
Total	570	466	631	631	590

Financial Table 11: Capital Projects

Not required.

Financial Table 12: Status of Major Crown Projects

Not required.

Financial Table 13: Loans, Investments and Advances

Not required.

Financial Table 14: Revolving Fund Financial Summaries

Not required.

Financial Table 15: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ thousands)		
List of Contingent Liabilities	**Amount of Contingent Liability**	
	March 31, 1999	**March 31, 2000**
Loans	–	–
Claims and Pending and Threatened Litigation		
Litigation	5,500	2,900
Total	**5,500**	**2,900**

Section V: Other Information

Contacts for Further Information and Departmental Web Sites

Name	Title	Address	Phone	Fax
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans				
John Palmer	Superintendent of Financial Institutions	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Nick Le Pan	Deputy Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7628	(613) 993-6782
Edna MacKenzie	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 993-4096	(613) 993-6782
Actuarial and Other Services to the Government of Canada				
Jean-Claude Ménard	Chief Actuary	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Website: http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Legislation and Associated Regulations Administered by the Minister of Finance

Bank Act S.C. 1991, c.46

Cooperative Credit Associations Act S"C" 1991, c.48

Insurance Companies Act S.C. 1991, c.47

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act R.S. c. 18 (2nd Supp.), Part I

Pension Benefits Standards Act, 1985 R.S. c. 32 (2nd Supp)

Trust and Loan Companies Act S.C. 1991, c. 45

OSFI Publications *

OSFI Bulletin

Accounting and Supervisory Guidelines

Manuals of Reporting Forms and Instructions

PBSA Update

* A charge for printed publications may apply

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/62-2000
ISBN 0-660-61379-4

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période terminée le 31 mars 2000

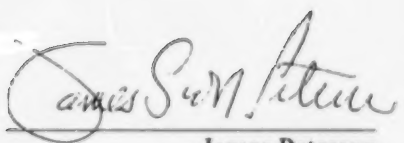

James Peterson
Secrétaire d'État
(Institutions financières internationales)

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Principaux engagements à l'égard des résultats 2

Section II : Aperçu du ministère 3
- Mandat 3
- Énoncé de mission et objectifs 4
- Cadre de fonctionnement et défis 5

Section III : Plans, priorités et stratégies 6
- Résumé des objectifs 6
- Principales initiatives d'ordre législatif et réglementaire 6
  - Nouvelle législation
  - Démutualisation
  - Cotisations des institutions financières
  - Règlement relatif à la Northumberland, Compagnie d'assurances générales
- Détails par programme et par secteur d'activité 8
- Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés 8
  - Objectifs stratégiques
  - Facteurs externes ayant une incidence sur le secteur d'activité
  - Initiatives clés
  - Objectif stratégique 1 : Protection contre les pertes indues
  - Objectif stratégique 2 : Confiance du public
  - Objectif stratégique 3 : Qualité
  - Objectif stratégique 4 : Rentabilité
  - Objectif stratégique 5 : Concurrence
- Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada 18
  - Objectif
  - Facteurs externes ayant une incidence sur le secteur d'activité
  - Initiatives clés

Section IV : Rapports consolidés 20
- Tableaux 1 à 15

Section V : Autres renseignements 26

Message du ministre

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est chargé d'abord et avant tout de protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite privés contre les pertes indues. Il veille à promouvoir et à administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public, sans limiter indûment la compétitivité des entités réglementées. Accessoirement, il fournit des services actuariels et autres au gouvernement du Canada.

Outre ses tâches de réglementation, le BSIF doit formuler des stratégies de surveillance pour composer avec les principaux facteurs de risque, en plus de déceler et d'évaluer les risques nouveaux engendrés par les progrès technologiques et l'évolution du marché. Quant au mandat prudentiel du BSIF, il deviendra encore plus exigeant en raison des modifications récentes ou imminentes de la portée de son rôle. Ainsi, le BSIF devra probablement réglementer et surveiller les succursales de banques étrangères et d'un nombre de nouvelles institutions, dont certaines pourraient être plus fragiles que celles avec lesquelles le BSIF a eu à traiter ces dernières années, sans oublier les structures de société de portefeuille financière, qui seront plus difficiles à réglementer et à surveiller.

Le BSIF fournit également des services actuariels et autres au gouvernement du Canada. Cette activité est toutefois sans lien avec son mandat de surveillance. Pour s'en acquitter efficacement, une entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), a été mise sur pied. Un comité de surveillance formé de clients du BAC et présidé par le surintendant en supervise l'administration.

Comme les activités de réglementation et de surveillance du BSIF sont entièrement financées par les cotisations et les droits versés par les institutions financières et les régimes de retraite, les contribuables n'ont pas à assumer l'augmentation des coûts de ces activités. Le BSIF est toutefois conscient du fardeau financier des entités réglementées, et il s'engage à poursuivre un dialogue franc et ouvert avec les parties intéressées au sujet du coût et des avantages de ses activités.

Section I : Principaux engagements à l'égard des résultats

Bureau du surintendant des institutions financières		
Pour garantir aux Canadiens :	**Critères de réalisation :**	**Voir l'état des réalisations à la rubrique suivante :**
L'application d'un régime sain et souple de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux	• **Protection contre les pertes indues** Évaluer les risques et les tendances propres aux institutions financières et intervenir en temps opportun, de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite • **Confiance du public** Contribuer à la confiance du public en favorisant la sécurité et la santé du système financier canadien, évaluer les risques systémiques et préconiser l'adoption de normes de pratiques commerciales et financières saines • **Qualité** Améliorer constamment les connaissances et les aptitudes du personnel, de même que la qualité des processus et des systèmes, afin de relever les défis posés par une conjoncture qui change rapidement • **Rentabilité** Préconiser des échanges francs et ouverts avec les parties intéressées sur les coûts et les avantages du mandat • **Concurrence** S'acquitter du mandat du BSIF à titre d'organisme de réglementation en tenant compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une saine concurrence	Section III
La prestation de services actuariels	• le Parlement et d'autres responsables de programmes et régimes de retraite fédéraux reçoivent des services professionnels et rentables en temps opportun	Section III

Section II : Aperçu du ministère

Mandat

Le BSIF tire son mandat de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Il est chargé de réglementer et de surveiller les banques, les sociétés d'assurances, les sociétés de fiducie et de prêt, les associations coopératives de crédit et les sociétés de secours mutuels. Il doit également surveiller les régimes de retraite assujettis à la réglementation fédérale et fournir des conseils actuariels au gouvernement du Canada. Il administre en outre :

- la *Loi sur les banques*;
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*;
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*;
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*;
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

Il s'acquitte également de certaines tâches qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* et du *Régime de pensions du Canada.*

Énoncé de mission

Mission

Pour mieux se consacrer à son mandat législatif et encadrer la reddition de comptes, le BSIF a élaboré l'énoncé de mission suivant :

Notre mission consiste à protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre toute perte indue. Nous veillons à promouvoir et à administrer un cadre de réglementation qui permet au public d'avoir confiance en un système financier concurrentiel. Nous fournissons aussi des services et des conseils actuariels au gouvernement du Canada.

Nous nous engageons à maintenir un niveau élevé de professionnalisme, de qualité et d'efficience.

Objectifs

Cinq objectifs stratégiques procèdent de l'énoncé de mission. Ces objectifs sont à la base du cadre de reddition des comptes qui permet au BSIF d'évaluer la mesure dans laquelle il s'acquitte de son mandat.

Protection contre les pertes indues

Nous évaluons les risques et les tendances propres aux institutions et intervenons en temps opportun, de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite.

Confiance du public

Nous contribuons à la confiance du public en favorisant la sécurité et la solidité du système financier canadien. Nous évaluons les risques systémiques et nous préconisons l'adoption de normes de pratiques commerciales et financières saines.

Qualité

Nous améliorons constamment les connaissances et les compétences de notre personnel, de même que la qualité de nos processus et de nos systèmes, afin de relever les défis posés par une conjoncture qui change rapidement.

Rentabilité

Nous préconisons des échanges francs et ouverts avec les parties intéressées sur les coûts et les avantages de nos activités.

Concurrence

Nous nous acquittons de notre mandat d'organisme de réglementation en tenant compte de la nécessité de permettre aux institutions de faire face efficacement à la concurrence.

Cadre de fonctionnement et défis

Ni le mandat du BSIF, ni sa méthode de surveillance axée sur le recours à des tiers n'a été remanié en profondeur cette année.

Toutefois, le gouvernement a publié en juin un document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : Un cadre pour l'avenir.* Puis en juin 2000, il a déposé le projet de loi C-38, qui vise à modifier le mandat du BSIF de manière à insiste davantage sur la concurrence. La nécessité de contribuer à la réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe de travail a des répercussions immédiates sur les ressources du BSIF et il pourrait en être de même de ses ressources et fonctions de surveillance à plus long terme selon les retombées du projet de loi. La planification des ressources du BSIF repose sur l'hypothèse que le projet de loi sera adopté.

Selon une autre hypothèse clé, il n'y aura pas d'important ralentissement économique susceptible d'avoir un effet marqué sur les institutions financières canadiennes. Toutefois, même si l'économie canadienne a terminé l'année sur une note positive, la détérioration de la situation économique en Asie, en Russie et en Amérique latine depuis quelques années montre que des risques d'ordre économique pourraient persister. Le BSIF se prépare en fonction d'une aggravation des risques et du besoin de multiplier ses interventions réglementaires, et il sollicitera la marge de manœuvre requise pour apporter d'autres changements au besoin.

Parce qu'il évolue rapidement, le secteur financier posera constamment des défis en offrant de nouveaux produits et en adoptant de nouvelles structures. Pour relever ces défis, le BSIF doit être en mesure de recruter, de former et de maintenir en poste un personnel des plus compétents ayant un bagage de compétences uniques, en plus de maintenir à un degré élevé le moral et la motivation des employés.

Certains changements qui caractérisent le secteur financier, y compris les fusions, les acquisitions et les démutualisations, ainsi que l'accroissement des tensions sur les marchés et de la concurrence exercée par les institutions étrangères et non réglementées, ont un effet sur les rapports entre le BSIF et les institutions financières et pourraient, à terme, miner ses activités de réglementation de surveillance. Au besoin, le BSIF devra se montrer plus ferme et plus interventionniste, tout en préservant le climat de coopération existant.

Du même coup, le BSIF doit répondre aux attentes de nombreux intervenants, au pays comme à l'étranger. Les institutions financières œuvrent sur un marché planétaire, et le BSIF doit continuer d'appuyer les principaux organismes internationaux de surveillance.

Section III : Plans, priorités et stratégies

(A) Résumé des objectifs

- Protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues résultant de la faillite d'une institution financière ou d'un régime de retraite privé.

- Fournir des services de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés qui soient rentables et qui ne restreignent pas indûment la compétitivité des industries réglementées.

- Fournir des services actuariels à l'égard des régimes de retraite publics dans le but de préserver leur solvabilité et leur rentabilité.

(B) Principales initiatives d'ordre législatif et réglementaire

Nouvelle législation

Le projet de loi C-67 a été adopté au début de 1999 pour instaurer un nouveau régime d'établissement de succursales de banques étrangères conçu pour réduire le coût et le fardeau réglementaire pour les banques étrangères qui choisiront d'exploiter une succursale au Canada, ce qui favorisera un accroissement de la concurrence et la diversification des choix offerts aux Canadiens.

Un nouveau règlement permettra au BSIF d'imposer des pénalités aux institutions qui lui soumettront des états tardifs ou erronés.

Le 13 juin 2000, le gouvernement du Canada déposait un projet de loi remaniant le cadre stratégique du secteur des services financiers. Ce projet de loi fait suite au document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : Un cadre pour l'avenir*, publié en juin 1999.

Le projet de loi ajoute notamment à la souplesse d'organisation des institutions financières fédérales en instaurant un régime étendu de placements admissibles et en permettant aux grandes banques et aux grandes mutuelles d'assurances d'opter pour la structure dite « de sociétés de portefeuille ». En outre, les conditions d'accès des nouvelles institutions financières sont moins rigoureuses, certains obstacles à la propriété restreinte des banques de petite taille sont éliminés et les limites de participation au capital-actions des grandes banques sont accrues, ce qui ajoute aux possibilités de conclure des alliances stratégiques.

La législation confère également au BSIF des pouvoirs additionnels qui rehausseront sa capacité de composer avec les situations problématiques.

Démutualisation

En mars 1999, le gouvernement du Canada a adopté une loi et un règlement pour permettre aux grandes mutuelles d'assurance-vie canadiennes de se convertir en sociétés par actions cotées en bourse, processus appelé « démutualisation ». Au moment de cette transformation, les souscripteurs admissibles des mutuelles avaient le choix entre devenir actionnaires de la société ou recevoir un paiement en espèces plutôt que des actions.

Les quatre plus grandes mutuelles d'assurances se sont transformées en sociétés par actions en 1999 et au début de 2000. Le BSIF a joué un rôle de premier plan pour garantir la protection des souscripteurs tout au long du processus. Plus précisément, il a collaboré avec les sociétés en cause pour que l'information destinée aux souscripteurs soit rédigée en langage simple, et il a approuvé les documents transmis aux souscripteurs pour les aider à prendre une décision éclairée au sujet de la démutualisation. Le BSIF a également exigé que les sociétés fassent connaître l'opinion d'experts sur la valeur de la société et sur la question de savoir si la méthode d'attribution de cette valeur aux souscripteurs était juste et équitable.

Enfin, le BSIF a mis sur pied un service téléphonique sans frais pour répondre aux questions des souscripteurs sur la démutualisation. Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu 8 368 demandes de renseignements des consommateurs au sujet de la démutualisation.

Cotisations des institutions financières : Évaluation des droits d'utilisateur exigés pour certains services

Après avoir longuement consulté les institutions financières et d'autres membres de l'industrie, le BSIF a commencé à percevoir des droits pour certains services auprès de chaque institution financière. Dans le cadre de la première étape de ce programme, qui a débuté le 1er janvier 1999, le BSIF a commencé à percevoir des droits en contrepartie de l'octroi de certaines autorisations.

Le deuxième volet du programme a débuté en 1999. Au cours de cette étape, le BSIF évalue l'équité de la méthode existante d'imputation des coûts aux institutions financières et songe à instaurer des cotisations supplémentaires afin de recouvrer directement auprès des institutions à problème les coûts additionnels qu'entraîne leur surveillance plus étroite. En outre, le BSIF évalue les pénalités pour dépôt tardif ou erroné d'états financiers et non financiers.

Au cours de l'été 1999, le BSIF a mis sur pied un Comité consultatif de l'industrie, formé principalement de représentants d'associations de l'industrie, pour permettre aux associations et à leurs membres de formuler des commentaires et des suggestions utiles à l'égard des divers enjeux de la deuxième étape. On prévoit que les modifications de la méthode de cotisation actuelle entreront en vigueur le 1er avril 2001.

En avril 2000, le BSIF a assujetti un certain nombre d'autres activités à des droits d'utilisateur et a majoré certains droits établis dans le cadre de la première étape. Ces droits couvrent également les frais payés à l'actuaire en chef pour des services actuariels.

Règlement relatif à la Northumberland, Compagnie d'assurances générales

En vertu du *Règlement sur le remboursement aux sociétés d'assurances* entré en vigueur le 15 avril 1999, le BSIF pouvait émettre des chèques pour rembourser les sociétés d'assurances ayant assumé une partie des coûts de liquidation de la Northumberland, Compagnie d'assurances générales. Les chèques en question ont été remis aux sociétés intéressées au plus tard le 1er septembre 1999.

(C) Détails par programme et par secteur d'activité

Le BSIF exécute un programme et œuvre dans deux secteurs d'activité : la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite, et la prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

C-1 : Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés

Objectifs stratégiques

Cinq objectifs stratégiques procèdent de l'énoncé de mission et sont à la base du cadre de reddition de comptes grâce auquel le BSIF évaluera la mesure dans laquelle il s'acquitte de son mandat :

- protection contre les pertes indues
- confiance du public
- qualité
- rentabilité
- et concurrence.

Voir l'énoncé de mission pour plus de détails.

Facteurs externes ayant une incidence sur le secteur d'activité

Voir la rubrique Cadre de fonctionnement et défis » à la section II.

Initiatives clés

Pour concrétiser ses perspectives d'avenir, le BSIF a lancé plusieurs stratégies clés. Ces dernières sont énumérées ci-dessous, selon l'objectif stratégique auquel elles se rapportent.

Objectif stratégique 1 : Protection contre les pertes indues

Nouveau cadre de surveillance

Au cours de l'exercice, le BSIF a poursuivi la mise en place de son nouveau cadre de surveillance, qui se déroule par étapes à mesure que son personnel se familiarise avec la nouvelle démarche.

Le Cadre de surveillance, qui donne un aperçu de la nouvelle méthode de surveillance appliquée par le BSIF, a été transmis aux institutions financières intéressées en août 1999 aux fins d'information et de commentaires. En outre, des rencontres ont eu lieu avec divers groupes de l'industrie pour discuter du Cadre et répondre aux questions concernant la nouvelle méthode et son impact sur le BSIF et sur les institutions.

L'instauration du nouveau cadre aura notamment pour effet de rehausser la transparence grâce à un système de cotes de surveillance. Lorsque les critères d'évaluation et les définitions auront été élaborés avec l'aide de l'industrie, chaque institution se verra attribuer une cote pour chaque fonction pertinente de gestion des risques, de même qu'une cote globale.

Mesures de performance – Pertes indues

Le BSIF a notamment pour objectif stratégique de minimiser les pertes indues pour les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite. Parmi les principales activités du BSIF à l'appui de cet objectif, citons sa participation à l'élaboration de mesures législatives établissant un cadre prudentiel, de même que l'établissement de règles, de politiques et de lignes directrices sur des questions comme les normes de fonds propres et la gestion des risques. Il reste que le programme de surveillance du BSIF constitue sa principale activité appuyant directement cet objectif.

Sachant qu'aucune mesure ne peut, à elle seule, produire des résultats clairs et définitifs, le BSIF a mis au point un certain nombre d'indicateurs de performance axés sur la réduction au minimum des pertes indues. La plupart de ces indicateurs ne dépendent pas uniquement des mesures prises par le BSIF. Par exemple, aucune institution de dépôts fédérale ni aucun assureur n'a fait faillite depuis 1996. Il se peut que cela résulte en partie de la qualité globale de la gestion des institutions financières canadiennes et des activités du BSIF. Or, ce constat reflète aussi sûrement la longue période de prospérité économique et financière dont nous bénéficions.

Le BSIF pourrait chercher à concevoir un système pratiquement à l'épreuve des faillites, mais cela priverait les Canadiens de tous les avantages qu'offre un secteur financier concurrentiel et efficient. En fait, le mandat législatif conféré au BSIF indique clairement que la survenance d'une faillite n'est pas synonyme d'une piètre performance de la part du BSIF. Ainsi, le paragraphe 4(4) de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* prévoit ce qui suit : « Bien que la réglementation et la supervision par le Bureau et le surintendant soient de nature à réduire les risques de faillite, elles

doivent s'effectuer en tenant compte du fait que le conseil d'administration est responsable de la direction de l'institution financière, que celle-ci évolue dans un monde concurrentiel où la gestion du risque est impérative et que des difficultés financières peuvent survenir et entraîner sa faillite. »

Le BSIF répertorie les institutions selon divers stades d'intervention et utilise plusieurs indicateurs pour suivre sa propre performance. Il autoévalue en outre l'efficacité de son intervention à l'égard de chaque institution ou régime de retraite dont le stade est supérieur à 0. Les tendances globales des résultats de cette autoévaluation sont étudiées périodiquement dans le cadre de l'examen effectué par la direction, et les enjeux qui en découlent font l'objet d'un suivi. Le BSIF a également renforcé l'analyse de ses activités pour cerner les tendances qu'ont en commun les institutions qui se situent à un même stade d'intervention.

Les indicateurs de performance du BSIF sont en voie d'être étendus pour englober le temps que les institutions financières séjournent à divers stades, et le BSIF songe à établir des mécanismes permettant d'identifier les cas nécessitant une intervention plus ferme.

L'utilité de ces indicateurs et mécanismes s'accroîtra sous peu à mesure que le Programme d'assurance de la qualité du BSIF sera appliqué. En outre, les membres du nouveau conseil consultatif du BSIF examineront les indicateurs de performance et aideront à rehausser la capacité du BSIF de rendre des comptes.

Les mécanismes de contrôle que comporte le système réglementaire fédéral rehaussent également la reddition de comptes du BSIF. Plus particulièrement, ce dernier discute périodiquement des problèmes actuels ou potentiels des institutions avec la SADC et la Société d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP), qui procèdent à l'évaluation indépendante des risques. Ces discussions aident à cerner les enjeux et à garantir la coordination et le bien-fondé de notre intervention. Dans certains cas, le BSIF et ces organismes élaborent des solutions conjointes aux problèmes relevés.

Au nombre des prochaines étapes de l'élaboration des indicateurs de performance, citons l'élargissement de la portée de l'autoévaluation des mesures d'intervention pour inclure toutes les institutions, et non uniquement celles dont le stade d'intervention est supérieur à 0. En outre, on mesurera l'efficacité des indicateurs de performance du BSIF en les comparant à d'autres cotes internes et externes des institutions et en évaluant les résultats à l'aide de données améliorées du BSIF sur le temps consacré à la surveillance de diverses institutions.

Révision de la ligne directrice sur le MMPRCE pour les sociétés d'assurance-vie

En 1999, avec l'aide de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACAP), le BSIF a amorcé l'examen de sa ligne directrice sur le montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Il a ensuite émis un document de travail sur les exigences de fonds propres des sociétés d'assurance-vie en janvier 2000.

Selon le document de travail, il n'y a pas lieu pour l'instant de revoir en profondeur les exigences de fonds propres des sociétés d'assurance-vie et la formule existante confère la marge de manœuvre nécessaire pour donner suite aux questions nouvelles. Toutefois, cet exercice a mis en lumière certaines priorités qu'il conviendrait d'aborder, et l'on est à établir les exigences appropriées à l'égard de ces risques. Le BSIF a également annoncé à l'industrie que les exigences de fonds propres au titre des garanties de fonds distincts entreront en vigueur à la fin de 2000.

Test du capital minimal pour les assureurs multirisques

Sous la bannière du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), le BSIF a travaillé avec les organismes de surveillance de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec au cours de l'année pour mettre au point un test harmonisé de suffisance du capital fondé sur les risques à l'intention des assureurs multirisques canadiens. Le Test du capital minimal (TCM) proposé remplacera les quatre tests de solvabilité distincts prévus à l'heure actuelle par les lois fédérales et provinciales et devrait être en place d'ici la fin de 2001.

Cette proposition a été transmise à l'industrie aux fins de commentaires le 28 février 2000. L'industrie aura d'autres occasions de faire valoir son point de vue après un exercice de collecte de données à la fin de 1999 et de 2000. Un groupe de travail du CCRRA examinera les commentaires et les données et entend émettre une ligne directrice définitive avant la fin de 2001.

Objectif stratégique 2 : Confiance du public

Activités internationales

Le BSIF participe activement aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, reconnu depuis quelques années comme le chef de file du contrôle bancaire à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, le Comité de Bâle s'efforce d'améliorer l'Accord de Bâle sur les fonds propres de 1988. L'Accord est une norme minimale internationale adoptée par les organismes de contrôle bancaire du G10 et qu'appliquent la plupart des pays du globe. Le BSIF est membre de sept des groupes techniques et de travail du Comité de Bâle. La plupart de ces groupes de travail élaborent les composantes du nouvel Accord sur les fonds propres qui, de l'avis du Comité, devrait être prêt d'ici deux ans.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le BSIF a également participé à des colloques de formation et aux travaux de comités de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). Plus particulièrement, il a aidé à ébaucher le document du Forum sur la stabilité financière portant sur l'assurance et les méthodes devant étayer les principes de base en matière d'assurance. En décembre 1999, l'un des surintendants auxiliaires du BSIF, John Thompson, a quitté la présidence du Comité de direction de l'AICA.

Le BSIF demeure membre de l'Instance conjointe, qui regroupe des organismes de réglementation des banques, des sociétés d'assurances et des courtiers en valeurs mobilières de 13 pays. L'Instance s'est penchée sur des questions de surveillance découlant des activités des conglomérats financiers et a publié un certain nombre de documents énonçant des pratiques et des techniques exemplaires.

Par ailleurs, le surintendant, John Palmer, a siégé, avec des représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada, au Forum sur la stabilité financière, mis sur pied par les ministres des Finances du G7 en avril 1999 pour favoriser et coordonner la stabilité financière à l'échelle internationale. M. Palmer a également présidé un groupe de travail international établi par le Forum pour étudier le rôle des places financières extraterritoriales sous l'angle de la stabilité financière internationale et formuler des recommandations à cet égard.

En mai 1999, le BSIF a participé à la première Conférence des surveillants financiers intégrés, tenue sous l'égide de la Prudential Regulation Authority d'Australie, à Sydney. Les surveillants financiers intégrés sont chargés de réglementer plus d'une industrie du secteur financier et, au minimum, les banques et les sociétés d'assurances. Le BSIF a été l'hôte de la deuxième Conférence des surveillants financiers intégrés, tenue à Toronto en mai 2000. Il a également continué de participer aux activités de régie et d'exécution des programmes du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Ce dernier a ajouté à son programme des cours sur la surveillance des valeurs mobilières, des assurances et des conglomérats en 2000.

Examen par les pairs du FMI

En mai 1999, conjointement avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a mis en place un projet de Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) pour renforcer la surveillance des systèmes financiers des membres du FMI. Le Canada a accepté d'être le premier grand pays industrialisé à faire l'objet d'une telle évaluation. Au nombre des étapes clés du PESF, mentionnons un examen par les pairs de la mesure dans laquelle le Canada observe et applique les principes de base établis par le Comité de Bâle, examen confié à des préposés chevronnés au contrôle bancaire du conseil d'administration du Système de la Réserve fédérale, des États-Unis, de la Banque centrale du Brésil et de la Bundesbank d'Allemagne. À l'appui du Ministre, le BSIF a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du concept de l'examen de surveillance par les pairs et, de concert avec le FMI et la Banque mondiale, à son intégration au PESF.

Selon l'examen par les pairs du Canada effectué par le FMI, notre pays applique largement les normes pertinentes, ce qui a contribué à la stabilité de notre système financier. Le rapport signale des dérogations mineures aux principes du Comité de Bâle auxquelles les modifications législatives annoncées en juin 1999 et déposées un an plus tard donnent justement suite.

Dans le cadre de son examen, le FMI a évalué la performance du BSIF en regard d'une série de principes publiés en 1997 par l'AICA. À cette époque, l'AICA n'avait pas encore terminé l'élaboration de sa méthode d'évaluation. Pour des raisons d'ordre opérationnel, le FMI n'a pas eu recours à l'examen par les pairs pour ce volet des travaux. En revanche, selon le rapport du FMI, le BSIF se conforme de façon complète ou générale à tous les principes prônés par l'AICA.

Dans le contexte du PESF et sur la base des données d'autoévaluation fournies par les autorités canadiennes, le FMI a préparé un rapport sur l'observation des normes et des codes, le *Report on the Observance of Standards and Codes*, qui examine la mesure dans laquelle le Canada respecte les normes internationales. Ce rapport du FMI est disponible, en anglais seulement, sur le site Web de l'organisme, à l'adresse *www.imf.org/external/np/rosc/can/index.htm.*

Sondage d'opinion publique

Le sondage d'opinion indépendant auprès de certains auditoires externes afin de recueillir leurs points de vue sur la performance du BSIF contribue nettement au suivi de cette performance et aide à promouvoir la reddition de comptes.

En 1997, le BSIF a commandé un sondage d'opinion publique national auprès des Canadiens adultes pour mesurer leur confiance dans la sûreté des sommes confiées aux institutions financières canadiennes. Ce sondage périodique a été répété à la fin de 1999. Les sondages réalisés en 1986 et en 1993 renfermaient des questions semblables.

En 1999, 84 p. 100 des répondants ont dit avoir confiance dans le système financier canadien. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de 88 p. 100 obtenu en 1997, mais ce recul n'est pas significatif au plan statistique. En effet, la confiance demeure élevée et se maintient à l'intérieur de la fourchette observée par la maison de sondages lors d'enquêtes semblables depuis le milieu des années 80.

Outre le BSIF, d'autres organismes gouvernementaux peuvent contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien. Cette confiance dépend également de facteurs intérieurs et internationaux qui échappent au contrôle direct des organismes gouvernementaux. Même s'il est impossible de déterminer précisément la contribution des organismes gouvernementaux au maintien de la confiance du public, de récents événements survenus à l'étranger montrent que cette confiance est habituellement minée lorsque la performance des organismes de réglementation est insatisfaisante. Le BSIF continuera de surveiller le niveau de confiance du public dans le système financier canadien pour évaluer dans quelle mesure il atteint efficacement ses objectifs.

Sondage sur l'efficacité

En 1998, le BSIF a commandé son premier sondage sur l'efficacité à une société d'études de marché. Ce sondage comportait des entrevues auprès de cadres supérieurs d'institutions réglementées par le BSIF et de sociétés spécialisées au service du secteur

financier pour recueillir leurs points de vue sur l'efficacité du BSIF. Ce sondage périodique a été répété au printemps de 2000.

En 1998, on a constaté que les répondants avaient une bonne opinion de la performance du BSIF. À leur avis, celui-ci était sans doute l'organisme canadien de réglementation le plus sérieux et le plus porté à la consultation. Les participants étaient toutefois inquiets du fort taux de roulement du personnel du BSIF et de sa capacité de s'adapter à l'évolution rapide du secteur financier.

Les participants au sondage du printemps de 2000 ont une meilleure opinion encore de la performance du BSIF à titre d'organisme de réglementation que ceux de 1998. Cela témoigne bien de l'efficacité de nombreux changements organisationnels et opérationnels effectués depuis cinq ans, changements qui ont également contribué à freiner nettement le roulement de personnel.

Toutefois, les participants au sondage de 2000 ont exprimé des craintes semblables à celles soulevées dans le sondage de 1998. Même si bon nombre de répondants sont d'avis que les employés du BSIF connaissent bien les questions dont ils sont chargés et que les inspections fondées sur les risques effectuées par le BSIF sont efficaces, ils continuent de croire que le BSIF doit améliorer la formation de son personnel et accroître sa capacité d'embaucher, de former et de maintenir en poste du personnel compétent. En outre, les deux tiers des répondants s'inquiètent de la capacité du BSIF de suivre le rythme des changements au sein du secteur financier.

Le BSIF partage les préoccupations des répondants à l'enquête et a pris un certain nombre d'initiatives pour les atténuer. À titre d'exemple, citons la mise sur pied du Secteur du soutien spécialisé et l'amélioration des programmes de formation du BSIF. Le personnel des huit divisions du Secteur du soutien spécialisé (Comptabilité, Actuariat, Fonds propres, Marchés de capitaux, Conformité, Risque de crédit, Analyse financière et gestion des données et Technologie des services financiers) fournit un soutien technique spécialisé aux équipes de surveillance et met l'accent sur le recensement des risques nouveaux. Les programmes de formation nouveaux et plus élaborés du BSIF permettent de dispenser une formation poussée sur les questions de surveillance qui ont beaucoup évolué.

Conseil consultatif du BSIF

Pour les sociétés privées et les organismes de réglementation du secteur financier de nombreuses autres administrations, la régie exercée par un conseil d'administration est la pierre angulaire de leur cadre de reddition de comptes puisqu'elle resserre la discipline et la rigueur au sein de l'entité.

Pour renforcer davantage sa reddition de comptes, le BSIF est à mettre sur pied un Conseil consultatif qui sera chargé de conseiller le surintendant sur une vaste gamme de questions touchant les opérations internes du BSIF et les grands domaines relevant de sa compétence.

En 1999-2000, le BSIF a préparé la création du Conseil consultatif. Sept membres ayant une expertise du secteur financier et une expérience de la gestion supérieure et des opérations fort vastes ont été choisis au milieu de 2000. Au départ, le surintendant présidera cet organe consultatif, qui devrait tenir sa première réunion en octobre 2000.

Le Conseil consultatif n'aura accès à aucun renseignement propre à une institution, et ses membres devront se conformer à des règles sur les conflits d'intérêt et la confidentialité des renseignements. Le Conseil ne se penchera sur aucune question relevant de la politique du secteur financier ou de la compétence du ministre.

Même si le Conseil consultatif du BSIF joue précisément un rôle consultatif, son examen des plans et des priorités du BSIF aidera à faire en sorte que ce dernier soit bien placé pour s'acquitter de son mandat et réaliser ses objectifs stratégiques.

Le Conseil consultatif aidera nettement le surintendant à prendre le pouls de l'industrie au sujet de la réalité changeante du secteur des services financiers. Cette perspective aidera grandement le BSIF à demeurer efficace et à faire en sorte que ses politiques de surveillance visent un juste équilibre entre, d'une part, la sûreté et la solidité et, d'autre part, la compétitivité et la souplesse.

Objectif stratégique 3 : Qualité

Sondage auprès des employés

Le BSIF a procédé cette année à son deuxième sondage auprès des employés pour évaluer la satisfaction de ces derniers. Plus précisément, le sondage visait à définir le « climat » de l'organisation, à comparer les résultats à ceux d'un sondage semblable mené en 1997 pour cerner les questions pouvant être améliorées davantage et à recueillir d'autres données pour faire le suivi des programmes de ressources humaines au cours de la prochaine année.

Dans l'ensemble, les réponses sont plus positives cette année qu'en 1997. Sur les 22 questions semblables au sujet desquelles les participants ont été interrogés, les réponses ont été plus positives dans 19 cas, et plus négatives dans un seul. Les réponses aux autres questions n'ont pas changé.

Au nombre des points forts du BSIF signalés dans le sondage de cette année, citons le fait de permettre aux employés de prendre en charge leur formation et leur perfectionnement professionnel; les avantages sociaux offerts aux employés; l'efficacité de la surveillance; la possibilité pour les employés de contribuer à la réalisation des objectifs de l'organisation du fait qu'ils comprennent sa mission et ses valeurs; la possibilité pour les employés de communiquer dans la langue officielle de leur choix; et le niveau général de satisfaction des employés.

Les réponses à certaines questions de cette année ont été comparées à celles de 1997 et aux renseignements contenus dans une base de données canadienne portant sur un échantillon représentatif d'employeurs des secteurs public et privé. Sur les 32 questions ainsi comparées, les réponses des employés du BSIF à six questions ont été nettement plus positives que celles de l'ensemble de la population active canadienne. En outre, les réponses des employés du BSIF à quatre questions ont été plus négatives que celles de la population en général, tandis que les autres ne présentaient pas de différence significative.

Même si le BSIF présente plusieurs points forts, il reste que, d'après le sondage, les aspects suivants restent à améliorer : la rémunération au rendement; l'équité de la rémunération; la gestion de la performance; l'efficacité du leadership; et l'efficacité de la dotation. La direction du BSIF élaborera un plan détaillé prévoyant le recours en permanence à un Groupe consultatif des employés afin de poursuivre les progrès à l'égard de ces questions importantes.

Plan stratégique de GI/TI

Au cours de l'exercice, le BSIF a poursuivi l'aménagement du contexte de gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI) prévu dans son Plan stratégique. Il s'agit de mettre en place des technologies intégrées facilement adaptables aux méthodes de travail et aux besoins d'information des employés.

À terme, le contexte de GI/TI du BSIF comportera un ensemble uniforme d'outils dont tous les ordinateurs personnels ou portables seront munis et qui permettront aux utilisateurs de créer, de stocker, de manipuler, de chercher, de récupérer, de distribuer et de réutiliser l'information de façon homogène et productive, quel que soit leur lieu de travail. Dans la mesure où le perfectionnement des coupe-feu et des autres mécanismes de sécurité le permettra, on tablera à cette fin sur lien entre BSIFNet, l'intranet du BSIF et l'Internet.

Une fois en place, le nouveau contexte facilitera la collecte, la distribution et la mise en commun de l'information avec tous les intervenants du BSIF sur support électronique. On utilisera les nouvelles technologies pour consolider l'information dont dispose le BSIF en une base de données intégrée assortie d'outils qui permettront aux utilisateurs de rechercher, de trouver, d'extraire, de traiter et de stocker aisément des données. Le réseau BSIFNet servira de guichet commun pour l'accès à cette base de données.

Objectif stratégique 4 : Rentabilité

Analyses coûts-avantages

Une saine réglementation est essentielle à la stabilité et à la compétitivité du système financier. En principe, il est facile d'établir le niveau optimal de réglementation; c'est celui au-delà duquel le coût d'une réglementation plus poussée est supérieur aux

retombées de cette réglementation additionnelle, c'est-à-dire à compter du moment où la réglementation supplémentaire n'est plus rentable.

Malheureusement, il n'est pas facile de chiffrer les coûts et les avantages de la réglementation. Des travaux sont en cours dans de nombreux pays, plus particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni, pour mesurer l'impact de la réglementation sur l'économie. En fait, en vertu de la loi adoptée récemment pour mettre en place la Financial Services Authority (FSA) au Royaume-Uni, cette dernière entité doit notamment procéder à des analyses coûts-avantages. La FSA doit publier une estimation des coûts et une analyse des avantages de ses propositions chaque fois que ces dernières doivent se traduire, pour les intéressés, par une augmentation de coût plus que minime.

Le BSIF reconnaît que la réglementation impose à l'économie des coûts qui sont engagés en prévision des retombées qu'engendreront les mesures réglementaires. Le BSIF s'engage à exercer ses activités de manière rentable, et il entend intégrer des analyses coûts-avantages à son processus décisionnel.

L'analyse coûts-avantages est une discipline bien établie en économie appliquée, et les organismes gouvernementaux canadiens l'utilisent depuis longtemps comme outil d'évaluation des politiques. Même lorsque des estimations numériques ne peuvent être établies avec précision, les analyses coûts-avantages constituent un cadre utile pour cerner, cibler et vérifier les répercussions des mesures réglementaires proposées par le BSIF. Elles permettent également d'orienter la consultation des intervenants et d'appuyer la reddition de comptes du BSIF.

Le BSIF collabore à l'heure actuelle avec ses homologues d'Australie et du Royaume-Uni pour mettre au point une façon commode d'effectuer des analyses coûts-avantages dans le secteur des services financiers, et il fera participer divers intervenants et d'autres organismes de réglementation à cette initiative.

Rationalisation

Le BSIF a collaboré étroitement avec le ministère des Finances à l'élaboration de modifications législatives visant à rationaliser l'approbation de nombreuses opérations qui nécessitent, à l'heure actuelle, l'aval du surintendant. Ces modifications législatives sont contenues dans le projet de loi C-38, déposé à la Chambre des communes le 13 juin 2000. Ce projet de loi établit un mécanisme d'agrément présumé.

En vertu de ce mécanisme proposé, lorsqu'une institution soumettra une demande au BSIF, le surintendant disposera d'au plus 30 jours pour soulever des préoccupations, demander des précisions ou signaler un délai. À défaut, il sera réputé avoir approuvé la demande. Le surintendant pourra également sanctionner explicitement l'opération en cause avant l'échéance du délai de 30 jours.

Le BSIF publiera la liste des renseignements à fournir à l'égard de chaque autorisation prévue par la Loi pour accroître la transparence du processus et aider à faire en sorte qu'aucune demande ne soit indûment retardée au motif que l'information est insuffisante.

L'assujettissement du traitement de l'information à des délais constitue un net progrès et servira de point de départ pour mesurer la performance du BSIF à cet égard. Des mesures de performance seront établies à partir de données recueillies au moyen d'un nouveau système de suivi des demandes et des raisons entourant tout délai. Pour la première fois, le BSIF pourra évaluer l'efficience avec laquelle il traite les demandes et disposera de renseignements qui lui permettront de proposer des solutions à l'égard de tout problème de traitement des demandes.

Même si des modifications législatives sont nécessaires pour appliquer intégralement le mécanisme de l'agrément présumé, le BSIF modifiera ses méthodes internes pour se conformer au délai de 30 jours en prévision de l'adoption de la législation nécessaire.

Objectif stratégique 5 : Concurrence

Le BSIF a achevé des initiatives lancées en 1998-1999, notamment : la démutualisation de quatre sociétés d'assurance-vie, le développement et le processus d'approbation d'un projet de loi sur l'établissement de nouvelles succursales de banques étrangères, et l'agrément de sept banques étrangères. Il a aussi appuyé le dépôt d'un projet de loi visant à rehausser la compatibilité et la souplesse d'organisation du marché canadien des services financiers.

Pour de plus amples détails, voir la section III (B), Principales initiatives d'ordre législatif et réglementaire.

C-2 : Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada

Objectif

Il s'agit de fournir au gouvernement du Canada des services, actuariels et autres, de manière professionnelle, efficiente, rentable et opportune.

Facteurs externes ayant une incidence sur le secteur d'activité

Le BSIF fournit des rapports, des conseils et des services actuariels relativement à des régimes de pension publics comme le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse et divers régimes à l'intention des fonctionnaires fédéraux, des parlementaires et des membres des Forces canadiennes. Les cotisations et les prélèvements fiscaux attribuables à ces programmes totalisent environ 43 milliards de dollars par année, tandis que le passif avoisine le billion de dollars. Le vieillissement de la population canadienne et les fluctuations des demandes d'indemnisation pour invalidité feront de plus en plus grimper le coût des régimes de pension publics. Il est absolument

essentiel de fournir au gouvernement des évaluations objectives et exactes de la situation financière des régimes et de l'impact de toute modification proposée pour que les décisions prises soient les bonnes.

Initiatives clés

Puisque l'objectif de ce secteur d'activité est nettement différent de ceux des principaux secteurs d'activité du BSIF, une entité distincte est nécessaire pour exécuter cette fonction de manière efficace. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), auquel cette fonction a été confiée, a été structuré à titre d'entité distincte faisant encore partie du BSIF sur le plan juridique mais fonctionnant de manière tout à fait autonome. Le BAC a son identité propre et son propre Comité de supervision composé de cadres supérieurs du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Développement des ressources humaines Canada, qui sont tous des « clients » du BAC. Le surintendant des institutions financières préside ce comité, qui lui fournit des conseils sur les questions qui relèvent normalement d'un conseil d'administration.

Résultats obtenus en 1999-2000

En avril 1999, un groupe de trois actuaires chevronnés indépendants a terminé un examen formel du 17^{e} rapport actuariel sur le RPC. Depuis, le BAC a pris des mesures à l'égard de chacune des recommandations issues de cet examen.

En mars 2000, le BAC a été l'hôte du Colloque sur la situation démographique et économique, de 2000 à 2050, premier colloque conçu pour élargir les sources de conseils et d'opinions dont se prévaudra le BAC en formulant des hypothèses qui sous-tendront le rapport annuel sur le RPC.

Une politique sur la prestation de renseignements et de services actuariels sur le RPC a été adoptée en avril 2000 pour normaliser les pratiques et en assurer la transparence.

En février 2000, le BAC a fourni au ministère des Finances un certificat de coût sur l'impact du projet de loi C-23, qui modifie le RPC pour étendre la définition de « conjoint de fait » afin d'inclure les couples de même sexe.

Deux rapports actuariels ont été déposés devant le Parlement : le quatrième rapport actuariel sur la Sécurité de la vieillesse, en juin 1999, et le rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires, en novembre 1999.

Section IV : Rapports consolidés

Les institutions financières canadiennes ont franchi sans peine le cap de l'an 2000 en coordonnant leurs efforts avec ceux du gouvernement pour veiller à ce que leurs systèmes soient conformes an 2000, tout en prévoyant des solutions de rechange appropriées. Le BSIF prévoit que tout continuera de bien fonctionner, et il demeurera à l'affût de tout problème que pourrait éprouver l'industrie des services financiers.

Au BSIF, le passage à l'an 2000 s'est fait sans heurt.

Tout au long de 1999, le BSIF a multiplié les consignes aux institutions financières fédérales pour les aider à se préparer au passage à l'an 2000. Il a notamment assorti les préparatifs d'un échéancier précis et constamment suivi les progrès de l'industrie par le biais de ses inspections, de ses travaux de surveillance et de sondages menés auprès de plus de 500 institutions réglementées.

Pendant la période de transition proprement dite, le BSIF a exécuté un plan de surveillance du passage à l'an 2000, et il a communiqué avec les institutions financières pour demeurer au fait de leurs activités et de la situation des marchés financiers. Il est aussi demeuré en rapport avec d'autres organismes canadiens et étrangers de réglementation afin de coordonner les activités.

Rendement financier

Tableau 1 : Sommaire des crédits votés

A. Autorisations pour 1999-2000

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)

Crédit	Titre du programme	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Total des autorisations	1999-2000 Dépenses réelles
	Bureau du surintendant des institutions financières			
40	Dépenses de programmes	1 653	1 660	1 597
	Total	**1 653**	**1 660**	**1 597**

Tableau 2 : Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (milliers de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés									
Dépenses prévues	372	47 783	*616*	–	48 399	–	48 399	48 399	-
(Total des autorisations)	*372*	*47 783*	*616*	–	*48 399*	–	*48 399*	*48 399*	-
(Dépenses réelles)	**354**	**53 518**	**575**	–	**54 093**		**53 412**	**46 583**	**6 329**[1]
Services actuariels et autres au gouvernement du Canada									
Dépenses prévues	18	1 638	*15*	–	1 653	–	1 653	-	1 653
(Total des autorisations)	*18*	*1 645*	*15*	–	*1 660*	–	*1 660*	-	*1 660*
(Dépenses réelles)	**17**	**1 582**	**15**	–	**1 597**	–	**2 778**	**1 180**	**1 597**
Total									
Dépenses prévues	390	49 421	631		50 052		50 052	48 399	1 653
(Total des autorisations)	*390*	*49 428*	*631*		*50 059*	–	*50 059*	*48 399*	*1 660*
(Dépenses réelles)	**371**	**55 100**	**590**		**55 690**		**55 690**	**47 764**	**7 926**
Coût des services fournis par d'autres ministères									
Dépenses prévues									93
(Total des autorisations)									*93*
(Dépenses réelles)									**93**
Coût net du programme									
Dépenses prévues									1 746
(Total des autorisations)									*1 753*
(Dépenses réelles)									**8 019**[1]

[1] Écart temporaire en raison du recouvrement des coûts de la démutualisation

Tableau 3 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité (milliers de dollars)					
Secteur d'activité	**1997–1998 Dépenses réelles**	**1998–1999 Dépenses réelles**	**1999–2000 Dépenses prévues**	**1999–2000 Total des autorisations[1]**	**1999–2000 Dépenses réelles**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	(805)	5 195	0	0	6 329
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 759	1 669	1 653	1 660	1 597
Total	**954**	**6 864**	**1 653**	**1 660**	**7 926**

Tableau 4 : Transition entre l'ancienne et la nouvelle méthode d'affectation des ressources

Non requis.

Tableau 5 : Besoins en ressources, selon l'unité organisationnelle et le secteur d'activité

Ce tableau ne s'applique pas au BSIF.

Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit

Recettes à valoir sur le crédit, selon le secteur d'activité (millions de dollars)					
	1997–1998	**1998–1999**	**1999–2000**		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	39 189	43 114	47 182	47 182	46 584
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 069	1 022	1 217	1 217	1 180
Total des recettes à valoir sur le crédit	40 258	44 136	48 399	48 399	47 764

Tableau 7 : Recettes versées au Trésor

Recettes versées au Trésor, selon le secteur d'activité					
Secteur d'activité	**1997–1998 Dépenses réelles**	**1998–1999 Dépenses réelles**	**1999–2000 Dépenses prévues**	**1999–2000 Total des autorisations**	**1999–2000 Dépenses réelles**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	-	-		-	-
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 000	-	-	-	-
Total partiel	**1 000**	-	-	-	-
Non prévu		-	-	-	-
Total des recettes versées au Trésor	**1 000**	-	-	-	-

Tableau 8 : Paiements législatifs

Ce tableau ne s'applique pas au BSIF.

Tableau 9 : Paiements de transfert

Non requis.

Tableau 10 : Immobilisations, selon le secteur d'activité

Immobilisations, selon le secteur d'activité (milliers de dollars)					
Secteur d'activité	**1997–1998 Dépenses réelles**	**1998–1999 Dépenses réelles**	**1999–2000 Dépenses prévues**	**1999-2000 Total des autorisations**	**1999–2000 Dépenses réelles**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	**493**	**451**	**616**	**616**	**575**
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	**77**	**15**	**15**	**15**	**15**
Total	**570**	**466**	**631**	**631**	**590**

Tableau 11 : Projets d'immobilisations

Non requis.

Tableau 12 : Situation des grands projets de l'État

Non requis.

Tableau 13 : Prêts, placements et avances

Non requis.

Tableau 14 : Tableaux récapitulatifs du fonds renouvelable

Non requis.

Tableau 15 : Passif éventuel

Passif éventuel (milliers de dollars)		
Liste des éléments de passif éventuel	**Montant du passif éventuel**	
	31 mars 1999	**31 mars 2000**
Prêts	–	–
Réclamations et procédures en instance ou potentielles		
Litiges	5 500	2 900
Total	**5 500**	**2 900**

Section V : Autres renseignements

Personnes-ressources et adresses Internet

Nom	Titre	Adresse	Téléphone	Télécopieur
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite				
John Palmer	Surintendant des institutions financières	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Nick Le Pan	Surintendant adjoint	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7628	(613) 993-6782
Edna MacKenzie	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-4096	(613) 993-6782
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada				
Jean-Claude Ménard	Actuaire en chef	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Adresse Internet : http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Lois et règlements connexes administrés par le ministre des Finances

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. 1985, ch. 32 (2e supplément)
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, L.R.C. 1985, ch. 18 (2e supplément), partie I
Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48
Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46
Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45

Publications disponibles*

Bulletin du BSIF
Lignes directrices — Comptabilité et surveillance
Recueil des formulaires et instructions à l'intention des institutions de dépôts
Le Point sur les pensions

* Des frais peuvent être exigés pour la version papier.